



ADEB-VBA

Nos valeurs sont nos fondations

RAPPORT ANNUEL
2014



Sommaire

Message du Président	3
Profil	4
Conseil d'Administration	6
Une association en action	7
Impact économique des entreprises de grands travaux	8
Baromètre des dirigeants des grandes entreprises de la construction	12
Sécurité	16
Qualité	17
Groupes de travail thématiques	18
Focus sur 2014	20
Investir dans la recherche et la formation	22
Master	22
Chaire	23
Perspectives	24
Liste des membres 2015	26

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Marc Peeters, Président

Le rapport annuel est l'occasion de jeter un regard sur l'année écoulée mais également de dessiner l'avenir. En tant que Président de l'ADEB, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport Annuel 2014.

2014, outre la défense des intérêts des entreprises de grands travaux, a été placée sous le signe de la promotion de nos valeurs : sécurité, emploi, environnement, éthique et qualité.

La sécurité, sur chantier et sur la route, reste une de nos préoccupations principales. En 2014, nous avons développé de nouveaux outils de prévention et collaboré avec des donneurs d'ordre tels que Infrabel ou Tuc Rail afin de déployer une véritable culture de sécurité. Des efforts qui ont porté leurs fruits, puisque la moyenne du taux de fréquence pour nos membres est passée de 41,5 en 2013 à 31,7 en 2014.

Afin d'accroître encore la qualité des chantiers, le groupe de travail Qualité de l'ADEB a organisé un séminaire visant à réduire les coûts liés à la non-qualité et à en identifier les causes. Ce séminaire qui a réuni les différents acteurs de la construction fût couronné de succès.

L'ADEB et la Régie des Bâtiments ont signé une Charte éthique visant à promouvoir une collaboration durable, en lien avec les valeurs portées par notre association et nos membres.

2014 a également vu l'apparition du premier Baromètre ADEB visant à sonder la confiance des dirigeants des entreprises membres de l'ADEB. Dès 2014, nos membres y ont exprimé leurs craintes en termes de continuité de leurs activités et d'emploi pour 2015 et au-delà. Craintes qui s'avéraient justifiées puisqu'aujourd'hui, 7 dirigeants sur 10 se disent inquiets quant à la continuité de leurs activités. Craintes qui devraient se traduire, dès 2015, par d'importants licenciements. Concurrence sur les prix, dumping social et forte diminution des investissements publics mettent à mal ce début d'année 2015.

Dans le cadre de mon mandat de Président de l'ADEB, nous mettons tout en œuvre pour défendre la continuité des entreprises et de notre profession.

Ir. Marc Peeters
Président

“ Notre responsabilité : œuvrer pour la continuité de nos entreprises et de nos savoir-faire tout en mettant l'accent sur la sécurité et la qualité. ”

PROFIL

L'ADEB, le représentant des 60 plus grandes entreprises de la construction

Fondée en 1936, l'Association des entrepreneurs Belges de travaux de génie civil (ADEB) est aujourd'hui une organisation professionnelle en charge de la représentation et de la défense des intérêts généraux des grandes entreprises belges du secteur de la construction, dans les domaines économique, juridique, technique, administratif, fiscal, social, de sécurité et d'environnement ainsi qu'en matière de déontologie professionnelle. L'ADEB est membre de la Confédération Construction.

Mission

Représenter et défendre les intérêts des grandes entreprises belges en vue d'une croissance durable du secteur de la construction.



Chiffres-clés



60 entreprises

L'Association représente et rassemble les **60 plus grandes entreprises** du secteur, actives dans le génie civil et le bâtiment.



9 milliards €

Ensemble, elles réalisent un chiffre de 9 milliards d'euros, soit **15% du secteur de la construction**.



17.000 emplois

L'ADEB regroupe quelques 17.000 emplois directs, soit **8% du personnel employé dans le secteur**. Le nombre d'emplois directs et indirects générés par les entreprises membres de l'ADEB est estimé à 50.000.

L'ADEB, LE partenaire et LE réseau des grandes entreprises belges de construction

L'ADEB a pour mission d'être LE partenaire par excellence et LE réseau des grandes entreprises belges de construction.

Elle assure donc :

- la représentation de tous ses membres vis-à-vis de la société ;
- la défense des intérêts individuels et collectifs de ses membres ;
- l'ouverture à une plateforme d'échanges et d'expériences ;
- l'engagement vis-à-vis de la société du respect de ses valeurs.

L'ADEB entend contribuer à construire une société en toute responsabilité.

Elle s'engage envers la Société à :

- renforcer la contribution de ses membres au développement économique et de l'emploi ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie ;
- encourager ses membres à développer une communication toujours plus claire et transparente vers toutes les parties concernées ;
- susciter et soutenir les initiatives indispensables à un fonctionnement du secteur toujours plus responsable et respectueux de l'éthique et du bien-être général, notamment en matière de développement durable.

Les grandes entreprises belges de construction fédérées autour de l'ADEB se distinguent par les valeurs qu'elles défendent et entendent promouvoir :

SECURITE • QUALITE • EMPLOI • ETHIQUE • ENVIRONNEMENT



Nos valeurs sont nos fondations



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de l'ADEB compte un président, trois vice-présidents et six administrateurs. Depuis mai 2013, la Présidence du Conseil d'Administration est assurée par Marc Peeters pour un mandat de 2 ans renouvelable. Au 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

Marc Peeters Président (BAM Belgium)

Marc Joway Vice-président (Entreprises Jacques Delens)

Jean-Marie Kyndt Vice-président (Van Laere)

Louis-Marie Piron Vice-président (Thomas et Piron)

Renaud Bentégeat Administrateur (CFE)

Edouard Herinckx Administrateur (Valens)

Virginie Dufrasne Administratrice (Lixon)

Robert Hoornaert Administrateur (Artes Groep)

Frédéric Loriaux Administrateur (CIT Blaton)

Bart Verhulst Administrateur (Heijmans Infra)

Présidents honoraires

Etienne Dewulf

Paul Kumpen

Luc Neyrinck



UNE ASSOCIATION EN ACTION



IMPACT ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES DE GRANDS TRAVAUX

L'ADEB a confié à la VUB, et plus précisément aux Professeurs Elvira Haezendonck, Alain Verbeke, Michaël Doms et Steven De Schepper, une étude visant à évaluer l'impact des entreprises de grands travaux sur l'économie belge. Plus concrètement, d'évaluer la contribution du secteur de la construction sur l'économie locale à court et long termes.

L'impact du secteur de la construction sur l'économie belge peut être ventilé comme suit : la valeur ajoutée brute, le nombre d'emplois créés, les investissements consentis ainsi que l'effet-retour à travers les différents impôts et taxes.

Impact à court terme

A la lumière de cette étude, il apparaît qu'un euro investi dans des travaux de construction rapporte environ le double à l'économie locale.

A titre d'exemple, 100 millions d'euros investis dans la construction génèrent* :



€ 87,64 millions de valeur ajoutée



1.200 équivalents temps-plein

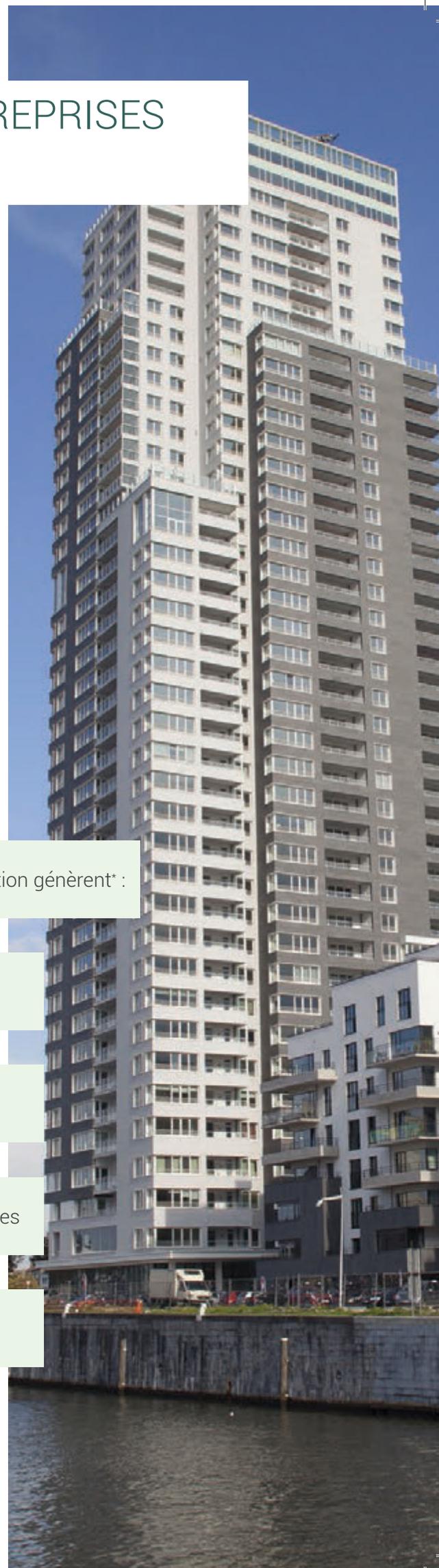


€ 19,4 millions d'investissements supplémentaires



€ 18,34 millions de rentrées publiques

* Impact de type II



Impact à moyen et long termes

L'effet d'un investissement de 100 millions d'euros se poursuit sur, en moyenne, douze trimestres. Particulièrement pour les projets d'infrastructure.

Ensuite, afin de maintenir l'effet à long terme, il convient de s'assurer que le pipeline des projets est suffisamment alimenté. En effet, l'irrégularité des investissements en travaux publics a tendance à casser l'effet multiplicateur, il est donc important de veiller à investir de manière constante et régulière.

Travaux d'infrastructure

L'équipe de la VUB s'est également penchée sur les éventuelles différences d'impact des différents métiers du secteur de la construction.

Ainsi, il apparaît que les travaux d'infrastructure engendrent un effet de levier supérieur à celui de la construction résidentielle, par exemple.



“ A la lecture de cette étude, il est clair qu'à court terme, l'effet de levier d'un euro investi dans la construction est largement supérieur à l'effet de levier d'un euro investi dans n'importe quel autre secteur. Relancer les investissements publics est donc le moyen le plus efficace de relancer l'économie belge. ”

Marc Peeters

A titre d'exemple, 100 millions d'euros investis dans les infrastructures génèrent* :



€ 97,68 millions de valeur ajoutée



1.304 équivalents temps-plein



€ 24,79 millions d'investissements supplémentaires



€ 23,09 millions de rentrées publiques



La VUB estime qu'en 2014, les dépenses publiques en travaux d'infrastructure (rail, route, voies navigables) se sont élevées à 1,5 milliards d'euros générant quelques 4,7 milliards d'euros de valeur ajoutée ; soit :

19.560 équivalents temps-plein



€ 1.465,2 milliards de valeur ajoutée brute



€ 371,9 millions d'euros en investissements complémentaires



€ 346,3 millions de recettes publiques



* Impact de type II



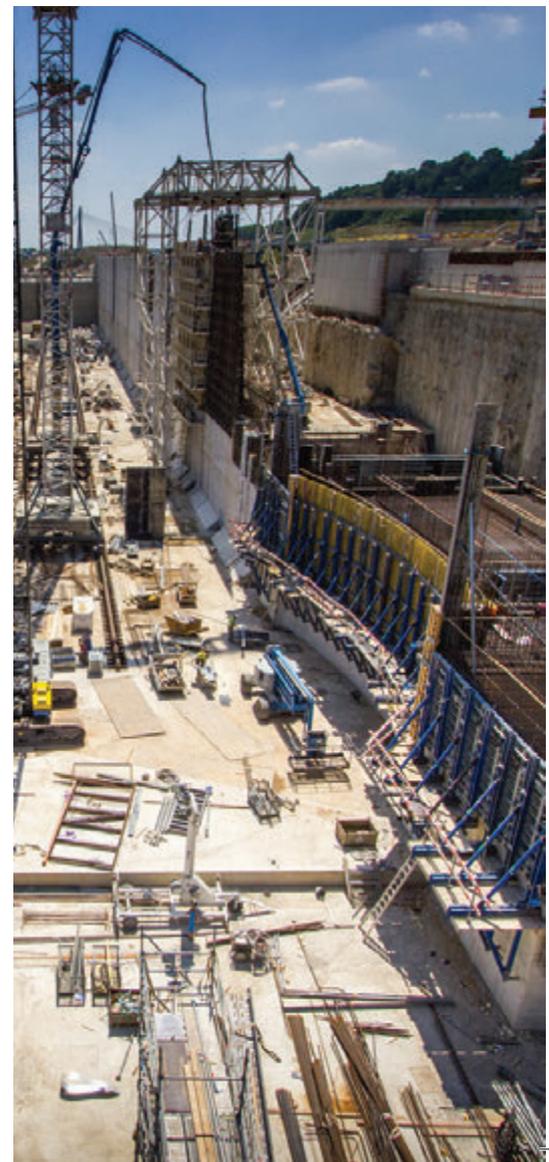
“ La construction est le moteur de croissance de la Belgique. Le ralentissement ou la discontinuité des investissements publics aura de lourdes conséquences. ”

Considérant que :

- les dépenses liées au rail devraient diminuer d'environ 7,5% en 7 ans, par rapport à 2012 ;
- aucun nouveau grand projet de route ou de voie d'eau ne devrait voir le jour ;
- les autorités publiques semblent réticentes à l'idée de lancer de nouveaux projets d'infrastructure d'envergure ;

la VUB estime la diminution des dépenses d'infrastructures à 930 millions d'euros, entre 2014 et 2019. Ce qui entraînerait :

- la perte de 3.292 équivalents temps-plein ;
- une diminution de € 908,4 millions en valeur ajoutée ;
- une diminution de € 230,6 millions en investissements ;
- une diminution de € 214,7 millions de recettes publiques.



BAROMÈTRE DES GRANDES ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION

Faisant suite à son premier baromètre 2014, l'ADEB a interrogé les représentants des 60 entreprises membres afin d'évaluer leur confiance.

Les dirigeants inquiets pour 2015 et les années à venir

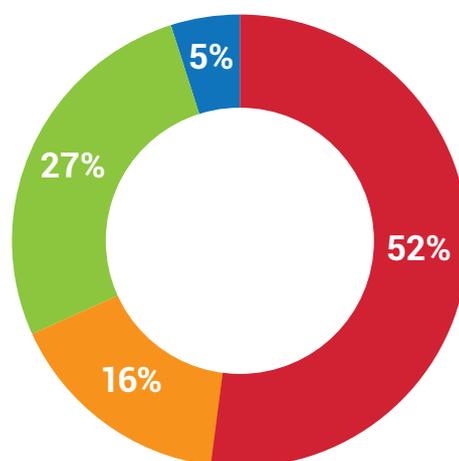
Les effets de la crise économique et financière se font sentir dans le secteur des grands travaux. Il ressort clairement du baromètre que les conséquences de cette crise touchent à présent la grande majorité des entreprises belges.

En effet, 68% des patrons d'entreprises de grands travaux se disent inquiets quant à l'avenir de leur entreprise à moyen terme. L'inquiétude croît donc fortement au sein des grandes entreprises de la construction puisqu'en 2014, seules 36% d'entre elles se déclaraient inquiètes.

27% des patrons sont modérément confiants et 5% seulement sont tout à fait confiants.

Comment évaluez-vous votre degré de confiance dans la poursuite des activités de votre entreprise, face au climat économique-social ?

- Très inquiet
- Modérément confiant
- Inquiet
- Tout à fait confiant



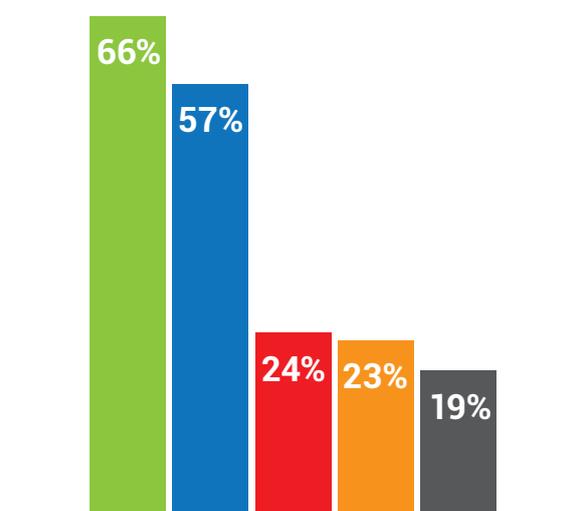


Les dirigeants préoccupés par la concurrence sur les prix

Les membres de l'ADEB pointent la concurrence sur les prix comme source principale de leurs préoccupations, suivi du manque d'investissements publics, du coût et de la pénurie de main d'œuvre qualifiée, de la sécurité sur les chantiers et des retards de paiement.

- La concurrence sur les prix
- Le manque d'investissements publics
- La pénurie de main d'oeuvre qualifiée
- La sécurité sur les chantiers
- Les retards de paiement

Au sein de votre entreprise, quelles sont vos préoccupations principales?



La concurrence sur les prix :

Les appels d'offres publics sont principalement attribués au "moins-disant" ce qui exerce une forte pression sur les prix, entraînant à son tour un taux élevé de sous-traitance. Le dumping social et les tarifs pratiqués dans certains pays européens ne laissent que peu de place pour les entrepreneurs belges. Si le coût horaire moyen d'un ouvrier soumis aux cotisations sociales belges est de l'ordre de 36 euros de l'heure, celui d'un ouvrier soumis aux cotisations sociales d'autres pays européens est de l'ordre de 25 euros de l'heure.

Le manque d'investissements publics :

La forte diminution des investissements publics (fédéraux et régionaux), les reports et étalements de chantiers impactent directement les entreprises de grands travaux. Certaines d'entre elles annoncent un carnet de commande limité à 30 jours.

La pénurie de main-d'oeuvre qualifiée :

Les dirigeants rencontrent beaucoup de difficultés pour recruter de la main-d'œuvre qualifiée. Certains métiers tendent carrément à disparaître, mettant en péril le savoir-faire belge dans le secteur de la construction.

La sécurité sur les chantiers :

Trop d'accidents graves et mortels surviennent encore en Belgique, classant notre pays dans les mauvais élèves de l'Europe.

Les retards de paiement :

Les délais de paiement, particulièrement dans le secteur public, ont été fortement allongés ou souffrent de lourds retards mettant en péril la pérennité des entreprises.

Une entreprise sur trois s'attend à devoir licencier du personnel

Les premiers effets de la diminution des commandes enregistrée en 2014 commencent à produire leurs effets. Si, en 2014, 24% des patrons estimaient devoir licencier du personnel au cours des 12 mois suivants, en 2015, ce sont 32% des patrons désormais qui devraient licencier du personnel prochainement. 32% des entreprises devraient maintenir un statu quo en 2015. On notera également la difficulté à trouver de la main d'œuvre qualifiée et les emplois restés vacants pour 13% d'entre elles. Bonne nouvelle du côté de quelques entreprises qui débutent de nouveaux chantiers en 2015 et devraient, par conséquent, engager du personnel (23% des entreprises).

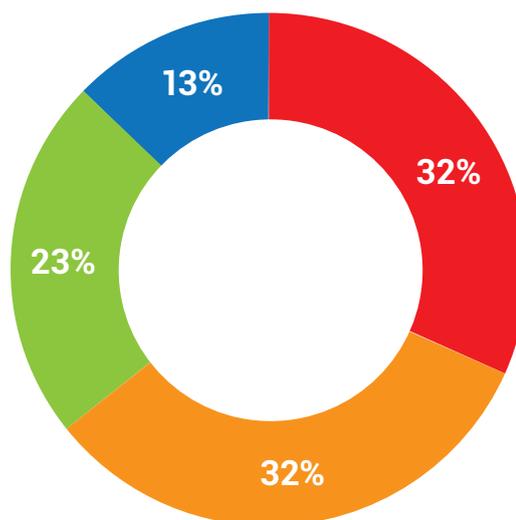
“ Entre la pression sur les prix et la chute de 32% des investissements publics, 10.000 emplois pourraient disparaître. ”

Didier Cartage



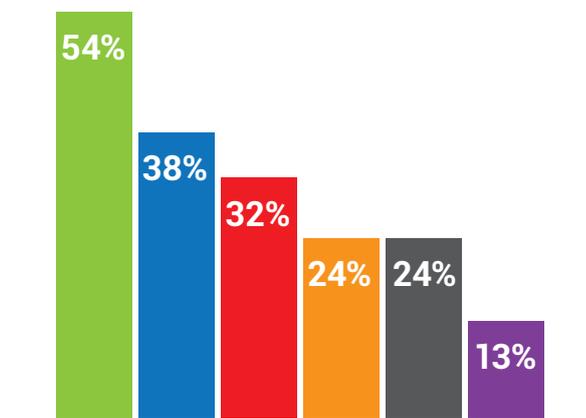
Dans les 12 mois à venir, pensez-vous :

- Licencier du personnel
- Garder le même nombre de travailleurs
- Engager du personnel
- Devrait engager mais ne trouve pas de main d'œuvre qualifiée



Les patrons de la construction pointent un manque de vision politique

Interrogés quant aux solutions à adopter pour assurer la continuité des investissements publics, les patrons belges de la construction citent :



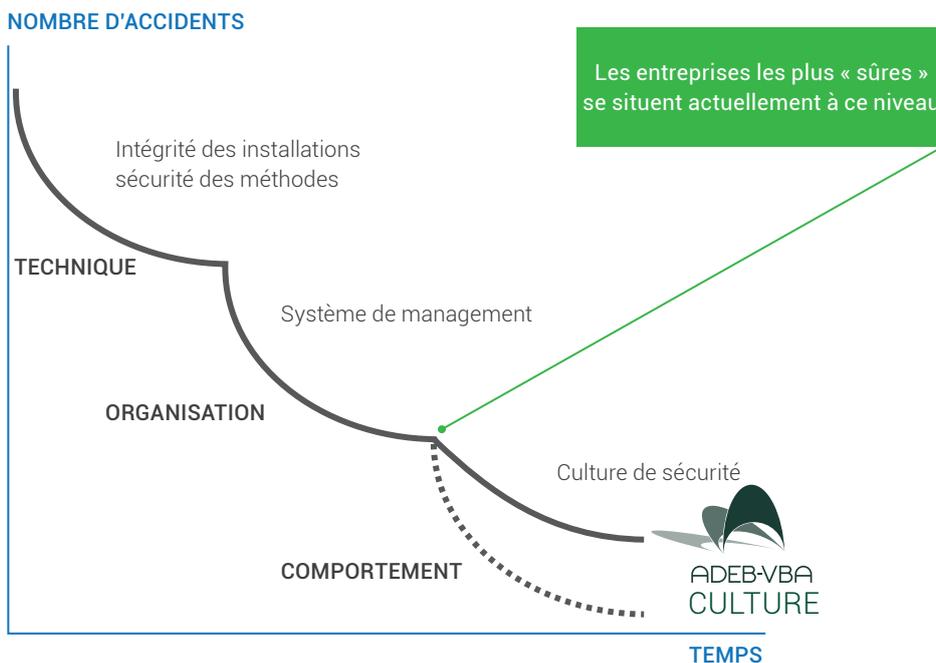
- une vision politique à long terme, en matière de travaux publics ;
- un financement des projets à travers des Partenariats Public-Privé (PPP) ;
- la recherche de financements alternatifs ;
- la réduction structurelle des dépenses publiques courantes ;
- l'intervention du secteur privé ;
- la mise en oeuvre du plan Juncker.

SÉCURITÉ

Chaque année, la Belgique recense plus de 150.000 accidents du travail par an. Plus que de naissances (127.000).

La construction est dans le top 4 des secteurs d'activités dans lesquels le nombre d'accidents est le plus élevé (derrière les secteurs de la santé, de l'horeca et des services de nettoyage et d'intérim).

Les engins et outils sont devenus plus sûrs et les responsables de la construction ont mis en place des règles de sécurité et ont rendu le port obligatoire de matériel de sécurité. Pourtant, un grand nombre d'accidents subsistent. En effet, aujourd'hui, deux tiers des accidents de travail sont dus à des problèmes de comportement (non-respect des consignes de sécurité etc.).

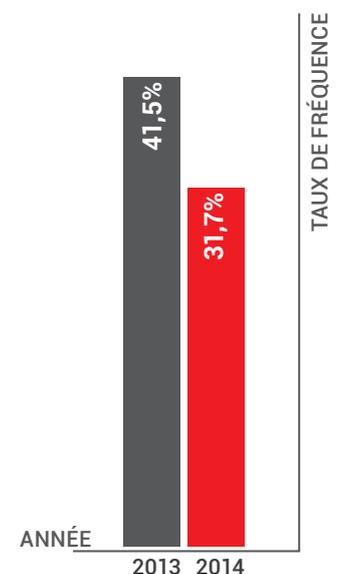


2/3 des accidents sont dus à des problèmes de comportement

L'objectif de l'ADEB est de diminuer fortement le nombre d'accidents du travail et, plus particulièrement, les accidents graves ou mortels. En 2014, l'ADEB et ses membres ont fixé comme objectif une diminution de 10% du nombre d'accidents. A cette fin, l'ADEB aide ses membres à développer davantage une culture de sécurité, qui prenne en compte tous les facteurs : humains, organisationnels et techniques. Comme par exemple, la mise en place d'un groupe de travail Sécurité, des formations ciblées, la création de toolbox spécifiques.

Avec un premier résultat mesurable : le taux moyen de fréquence d'accidents pour nos entreprises est passé de 41,5 en 2013 à 31,7 en 2014. Une raison supplémentaire de poursuivre nos efforts en 2015 !

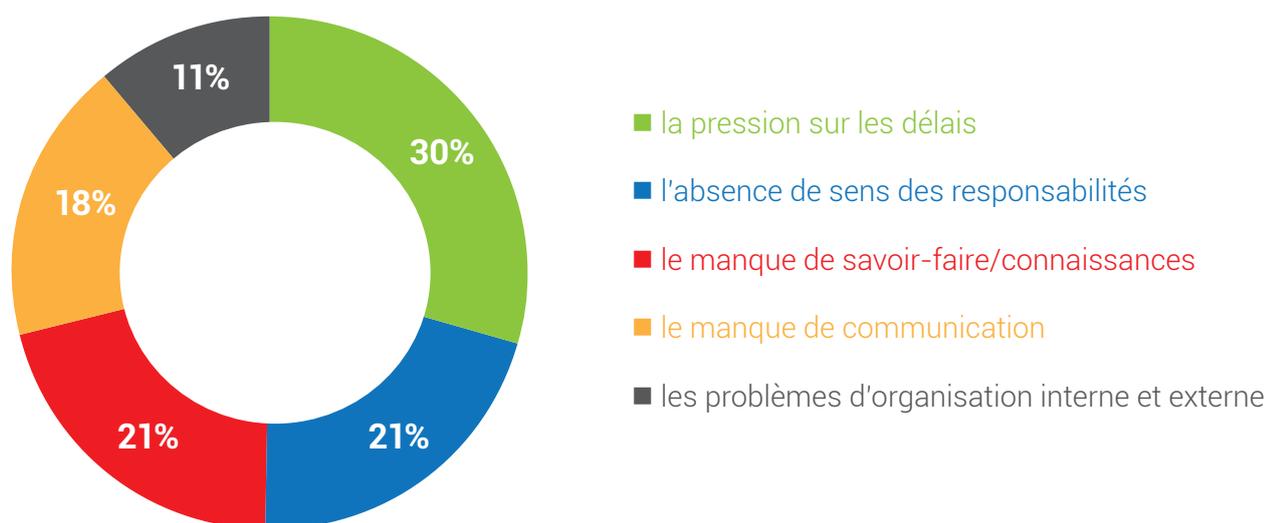
“ **Nos équipes travaillent pour gagner leur vie, pas pour la perdre.** ”
Marc Peeters



QUALITÉ

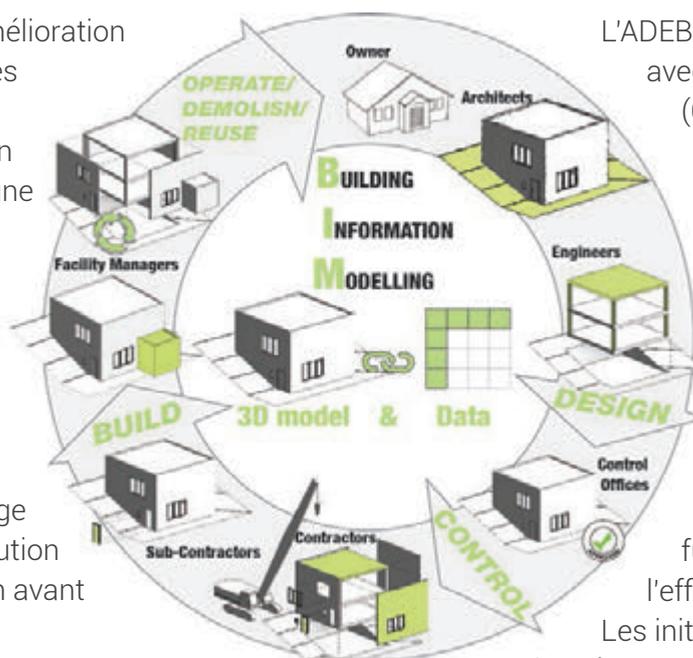
La qualité des ouvrages est une des priorités de l'ADEB et de ses membres.

Selon différentes études, la mauvaise exécution représente encore 5 à 10% des chantiers. Les membres de l'ADEB ont identifié cinq causes majeures qui affectent la qualité des ouvrages et dont tous les intervenants de l'acte de construire sont responsables :



Ces causes ont été étudiées par un groupe de travail auquel ont participé SECO et le CSTC. Celui-ci a présenté les différentes solutions envisagées pour y remédier lors d'un séminaire réunissant près de 200 collaborateurs de nos entreprises. Les participants ont déterminé les actions prioritaires à mener pour réduire le coût des échecs. Celles-ci sont actuellement développées et des priorités communes concrètes seront élaborées.

Une autre piste pour l'amélioration de la qualité des ouvrages est l'utilisation des outils BIM (Building Information Modelling). Le BIM désigne à la fois "un ensemble structuré d'informations sur un bâtiment" et un "processus collaboratif de conception et de construction" d'édifices et d'infrastructures. Il a notamment pour avantage l'identification et la résolution de conflits de conception avant construction.



L'ADEB, en concertation étroite avec les bureaux d'études (ORI), les architectes (G30), les organismes de contrôles et les facility managers (IFMA), élabore un protocole commun définissant les devoirs et obligations des différents intervenants. L'objectif est de faciliter ainsi les collaborations futures et d'améliorer l'efficacité des processus.

Les initiateurs de ce protocole le présenteront ensuite aux maîtres d'ouvrage publics et privés pour en assurer son utilisation et favoriser le développement harmonieux du BIM en Belgique.

DES GROUPES DE TRAVAIL POUR ALLER PLUS LOIN

Depuis 2006, l'ADEB a initié six groupes de travail dont les objectifs sont les échanges entre les membres, la mise en commun de bonnes pratiques et la meilleure information des membres. Les groupes de travail suivants ont ainsi vu successivement le jour.



**LEGAL
BOARD**

“ Le Legal Board informe ses membres sur des thèmes juridiques, ayant trait directement ou indirectement à l’entreprise générale. Nous recherchons un équilibre entre les présentations par des experts externes et les échanges d’expériences entre participants.

Le Legal Board offre surtout l’opportunité de rencontrer des collègues qui sont confrontés à des difficultés identiques et qui veulent éviter des conflits et des problèmes à leur propre entreprise.

Je suis convaincue que ce partage d’expériences n’est pas seulement bénéfique pour les membres, mais aussi pour les entreprises et leur collaboration mutuelle. ”



Caroline Janssen (VALENS), Présidente du Legal Board

“ Le but principal du HR Board est de réunir des personnes qui sont intéressées par les mêmes opportunités et qui ont les mêmes préoccupations. Grâce à l’échange d’expériences et d’idées, le HR Board contribue à la professionnalisation de la gestion du personnel dans le secteur de la construction. Car dans notre secteur, l’homme est au centre de nos préoccupations. Des défis comme travailler plus longtemps en bonne santé, l’équilibre vie privée - vie professionnelle, les actions contre la fraude sociale et l’attractivité de notre secteur sont nos priorités de travail. Notre HR Board essaie d’y contribuer par le développement de concertations, d’échanges, de formations et d’outils! ”



**HR
BOARD**



Geert Aelbrecht (BESIX), Président du HR Board



**FINANCE
BOARD**

“ Le Finance Board a pour vocation d’être un lieu d’échanges entre les équipes financières des membres de l’ADEB pour ce qui concerne les aspects financiers, fiscaux et comptables.

Le Finance Board doit permettre à chaque participant de bénéficier des expériences vécues par les autres membres et également d’être tenu informé des évolutions majeures dans les domaines précités et qui affectent directement les grandes entreprises de construction. Dans ce cadre, le Finance Board organise régulièrement des exposés de professionnels de différents secteurs (réviseurs, fiscalistes, banquiers, ...). ”



Fabien De Jonghe (CFE), Président du Finance Board

“ Initialement créé pour mettre au point un outil de veille réglementaire en matière d’environnement dans nos trois régions, la dynamique mise en place dans le Green Board a suscité un attrait sans cesse croissant auprès de nos membres.

En concertation avec les participants, nous avons dégagé des thématiques importantes à aborder en réunion. Ces sujets sont divers et variés tels l’ADR, la gestion régionale des déchets, que faire des sols pollués, comment peut-on adapter une échelle de performance CO₂ à la Belgique ?

L’objectif majeur du Green Board est et reste la mise à disposition d’outils, de supports, de méthodes et de conseils afin d’améliorer nos performances environnementales et de faciliter la gestion de l’environnement au sein de nos Sociétés. Pas moins de six groupes de travail ont été mis sur pied : la réduction des émissions de CO₂, la gestion des citernes à mazout sur chantiers, la réduction des coûts de traitement des déchets par le tri, analyse du référentiel BREEAM, analyse de la laitance de béton et la réalisation de toolboxes dans 8 langues différentes avec, pour certains, déjà des avancées concrètes.”



Vincent Colson (Galère), Président du Green Board

“ L’année passée était en grande partie sous le signe de notre point d’action concernant la mise en place de réunions toolbox pour la Sécurité, la Qualité et l’Environnement. La première série a déjà été distribuée et vous pouvez attendre la suite cette année. Les bases ont été établies pour faire une analyse approfondie des accidents de travail au sein de notre secteur et en collaboration avec Axa. En ce qui concerne nos contacts avec nos donneurs d’ordre, les efforts commencent à donner des résultats sous forme d’une plateforme de concertation avec Infrabel et TucRail. ”



Jacques Buma (Louis De Waele), Président du Safety Board

“ Après sa création en 2012 et une période logique d’orientation en 2013, le Technical Board est maintenant bien lancé.

Le groupe de travail Préparation du chantier a terminé l’étude comparative entre membres des procédures de préparation d’un nouveau chantier.

Le thème « coût des échecs » a été étudié par un groupe de travail du même nom en collaboration avec SECO et le CSTC. Ce travail a abouti à un séminaire le 23 octobre réunissant près de 200 collaborateurs de nos entreprises qui ont voté pour les actions prioritaires à mener pour réduire le coût des échecs.

Le groupe de travail BIM (Building Information Model) a travaillé intensément à une note qui synthétise parfaitement tous les points d’attention dans un modèle BIM pour une entreprise générale de construction. Nous travaillons actuellement à un protocole commun afin que les collaborations futures se déroulent sans problèmes et pour convaincre les clients de la nécessité de BIM.

Les groupes de travail ont donc répondu clairement en 2014 au double objectif du Technical Board : l’augmentation des performances propres et la formation d’une plateforme commune avec les donneurs d’ordre et les partenaires de construction.”



Wim Straetmans (CEI-Demeyer), Président du Technical Board



Lancement de la campagne "Nos valeurs sont nos fondations"

Le 24 mars 2014, en présence des ses membres, l'ADEB a lancé une campagne intitulée "Nos valeurs sont nos fondations".

Cette campagne a un double objectif : d'une part, communiquer les valeurs qui unissent les membres de l'ADEB : Sécurité, Qualité, Emploi, Environnement et Ethique et, d'autre part, afficher sa volonté d'œuvrer pour la diminution des accidents sur chantier, l'amélioration de la qualité des travaux, le développement de ses membres, le maintien de l'emploi local et le respect de l'environnement. Cette campagne est déclinée sur les bâches de chantier et les roll-ups.





Conférence de presse "Baromètre"

Le 3 avril 2014, l'ADEB a organisé une conférence de presse visant à présenter son premier rapport annuel ainsi que son premier **baromètre annuel** :

Le baromètre des dirigeants des grandes entreprises du secteur de la construction.



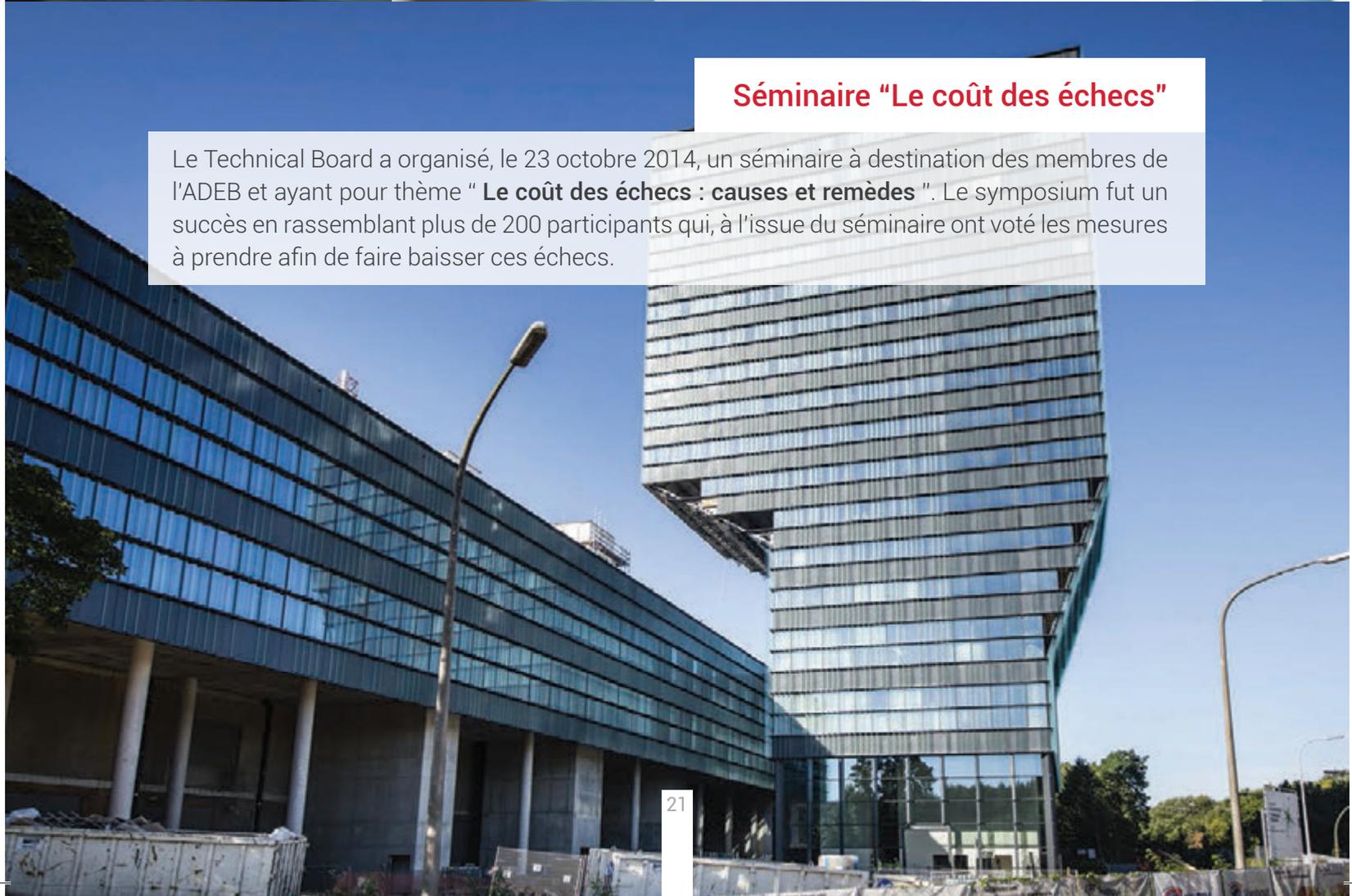
Rencontres de l'ADEB

Le 11 juin dernier, le Château Sainte-Anne accueillait les **Rencontres de l'ADEB**. Plus de 250 participants dont de nombreux donneurs d'ordre se sont retrouvés lors de ce rendez-vous du secteur. Durant la soirée, Marc Peeters, Président de l'ADEB, a remis un prix aux trois lauréats du Master en gestion de grands projets de construction.



Séminaire "Le coût des échecs"

Le Technical Board a organisé, le 23 octobre 2014, un séminaire à destination des membres de l'ADEB et ayant pour thème " **Le coût des échecs : causes et remèdes** ". Le symposium fut un succès en rassemblant plus de 200 participants qui, à l'issue du séminaire ont voté les mesures à prendre afin de faire baisser ces échecs.



INVESTIR DANS LA RECHERCHE ET LA FORMATION

POST-GRADUAT EN GESTION DES GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION.

Conscients de la complexité accrue de la gestion de grands projets de construction et de la difficulté de disposer des compétences dans ce domaine, l'ULB, la VUB et l'ADEB ont développé une formation de 3ème cycle intitulée **Post-graduat en gestion des grands projets de construction**.

Le post-graduat en gestion des grands projets de construction est une formation post-universitaire bilingue à horaire décalé et destinée aux cadres universitaires disposant d'une expérience significative dans le domaine de la construction.

La formation fait donc l'objet d'une double certification : "Certificat d'études complémentaires en gestion technique et financière de grands projets de construction" (ULB) et "Postgraduaat getuigschrift van aanvullende studies in het financieel en technisch beheer van grote bouwwerken" (VUB).



Le 11 juin 2014, lors des Rencontres de l'ADEB, le Président et le Directeur Général de l'ADEB, Marc Peeters et Didier Cartage, remettaient un prix aux trois lauréats de l'année académique 2013-2014 en récompense de leurs travaux de fin d'étude :



La prochaine rentrée académique aura lieu en octobre 2016.

“ *Nous formons ceux qui occuperont probablement des postes clés dans leur entreprise au cours des prochaines années.* ”

Yves Rammer, Directeur de la formation en gestion des grands projets de construction

LA CHAIRE DE L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS BELGES DE GRANDS TRAVAUX

Recherche et formation sont indissociables. En 2008, l'ADEB, avec le concours de l'ULB et de la VUB, a mis sur pied la Chaire des grandes entreprises de construction.

En perpétuelle recherche d'innovation, les membres de l'ADEB proposent des thèmes de recherches appliquées proches des préoccupations des grandes entreprises du secteur de la construction.

La Chaire organise régulièrement des conférences et journées d'études, participe à des réunions scientifiques et publie des articles.

Le titulaire de cette chaire est actuellement le Professeur Yves Rammer de l'ULB.

PERSPECTIVES

Quel regard portez-vous sur l'année 2014 ?

2014 est une année sombre pour le secteur de la construction. 2015 et 2016 seront plus sombres encore !

L'année écoulée a vu la mise en place des différents gouvernements et leur politique d'austérité à tout prix. Les coupes budgétaires ont eu pour cible principale les investissements (Infrabel, RER, infrastructures régionales,...) plutôt que les frais de fonctionnement récurrents. Soit favoriser le court terme et pénaliser le bien-être à moyen et long terme. Il s'en suivra une baisse d'activité importante à partir de 2015 pour les grandes entreprises de construction et une réduction de l'emploi.



Outre la baisse d'activité et la réduction de l'emploi déjà mentionnées, le nombre toujours croissant de travailleurs détachés et le niveau des prix des marchés publics inquiètent particulièrement les membres de l'ADEB. A l'origine, les entreprises ont eu recours à la main d'œuvre étrangère pour faire face à la pénurie de travailleurs belges. Aujourd'hui, c'est pour décrocher des marchés qu'elles n'auraient pas en faisant appel à de la main d'œuvre locale ! Or à qui profite le prix le plus bas ? Au client, public ou privé !

A la lumière des informations partagées par vos membres, comment se présente 2015 pour les entreprises de grands travaux de construction ?



A plus long terme, comment envisagez-vous l'avenir du secteur ?

Un danger énorme guette le secteur : la perte de savoir-faire, toutes spécialités confondues, toutes les entreprises sont concernées. Nous ne pourrions plus faire valoir notre expertise, tant sur nos propres marchés qu'à l'exportation. La construction connaît un niveau de faillites jamais atteint. C'est un pan entier de notre économie qui est en péril. Nos politiques préfèrent-ils payer du chômage ou investir en infrastructures de développement économique ? C'est là la vraie question à poser !



De l'argent, il y en a : fonds de pension, compagnies d'assurances, particuliers. Les montants sont colossaux mais inutilisés faute de projets. Un comble ! Il faut être inventif et prolonger la réflexion entamée lors du forum de la construction sur les financements alternatifs. Les autorités doivent multiplier les contrôles et éradiquer le dumping social. Les adjudications publiques doivent intégrer, dans le respect du droit belge et européen, des clauses favorisant les entreprises socialement responsables, celles qui ont pour valeurs la sécurité, l'environnement, la qualité et la défense de l'emploi local. Ce sont ces valeurs qui sont le ciment des membres de l'ADEB.

Quelles solutions suggérez-vous pour pallier ces problèmes ?

PRESENTATION DES MEMBRES 2015



AANNEMINGSBEDRIJF AERTSSEN N.V.

Laageind 91
2940 STABROEK
www.aertssen.be

tel. +32 3 561 09 50
fax +32 3 561 09 59
info@aertssen.be



AMATRO S.A.

Avenue Jules Bordet 11
1140 BRUXELLES
www.amart.be

tel. + 32 2 241 89 70
fax + 32 2 241 90 44
secretariat@amart.be



ANTWERPSE BOUWWERKEN N.V.

Bouwensstraat 35
2140 BORGERHOUT
www.antwerpsebouwwerken.be

tel. +32 3 205 28 00
fax +32 3 232 53 49
ab@ab.eiffage.be



ARTES DEPRET N.V.

Lanceloot Blondeellaan 2
8380 ZEEBRUGGE
www.artesdepret.be

tel. +32 50 54 42 31
fax +32 50 54 46 60
info@artesdepret.be



ARTES ROEGIERS N.V.

Burchtstraat 89
9150 KRUIBEKE
www.artesroegiers.be

tel. +32 3 744 07 44
fax +32 3 744 07 45
roegiers@artesroegiers.be



BAM CONTRACTORS N.V.

Antoon van Osslaan 1 bus 2
1120 NEDER-OVER-HEEMBEEK
www.bamcontractors.be

tel. +32 2 719 46 11
fax +32 2 725 04 61
info@bamcontractors.be



AANNEMINGEN M. & J. BRAET N.V.

Toevluchtweg 2
8620 NIEUWPOORT
www.braet.be

tel. +32 58 23 31 13
fax +32 58 23 91 27
info@braet.be



BESIX N.V.

Gemeenschappenlaan 100
1200 BRUSSEL
www.besix.com

tel. +32 2 402 62 11
fax +32 2 402 62 00
besix@besix.com



CFE BATIMENT BRABANT WALLONIE S.A.

Chaussée de la Hulpe 166
1170 BRUXELLES
www.bpc.be

tel. +32 2 663 60 00
fax +32 2 672 42 50
bpc@bpc.be



COMPAGNIE D'ENTREPRISES C.F.E. S.A.

Avenue Herrmann-Debroux 40-42
1160 BRUXELLES
www.cfe.be

tel. +32 2 661 12 11
fax +32 2 660 77 10
info@cfe.be



C.I.T. BLATON S.A.

Avenue Jean Jaurès 50
1030 BRUXELLES
www.citblaton.be

tel. +32 2 240 22 11
fax +32 2 240 23 50
mail@citblaton.be



COBELBA S.A.

Parc Industriel
Rue des Reines Marguerites, 5/7
5100 NANINNE
www.cobelba.be

tel. +32 81 40 14 21
fax +32 81 40 13 19
direction@cobelba.be

**CORDEEL N.V.**

Eurolaan 7
9140 TEMSE
www.cordeel.eu

tel. +32 3 710 05 00
fax +32 3 771 31 68
info@cordeel.eu

**R. DE COCK ENTREPRISES RÉUNIES S.A.**

Avenue Rousseaux 40
6001 MARCINELLE
www.entreprises-decock.com technique@entreprises-decock.com

tel. +32 71 44 03 11
fax +32 71 44 03 55

**ENTREPRISES JACQUES DELENS S.A.**

Avenue du Col Vert 1
1170 BRUXELLES
www.jacquesdelens.be

tel. +32 2 566 96 00
fax +32 2 566 97 00
ejd@jacquesdelens.be

**JAN DE NUL N.V.**

Tragel 60
9308 HOFSTADE-AALST
www.jandenul.com

tel. +32 53 73 15 11
fax +32 53 78 17 60
info@jandenul.com

**DEC N.V.**

Haven 1025 - Scheldedijk 30
2070 ZWIJNDRECHT
www.decnv.com

tel. +32 3 250 54 11
fax +32 3 250 52 53
infodec@deme.be

**BAGGERWERKEN DECLOEDT & ZOON N.V.**

Slijkensesteenweg 2
8400 OOSTENDE
www.decloedt.be

tel. +32 59 24 21 40
fax +32 59 24 21 80
infodecloedt@deme.be

**DEMOCO N.V.**

Herkenrodesingel 4 B
3500 HASSELT
www.democo.be

tel. +32 11 22 45 26
fax +32 11 22 56 35
democo@democo.be

**DENYS N.V.**

Industrieweg 124
9032 WONDELGEM
www.denys.com

tel. +32 9 254 01 11
fax +32 9 226 77 71
info@denys.com

**LES ENTREPRISES LOUIS DE WAELE S.A.**

Avenue Jean Dubrucq 175
1080 BRUXELLES
www.louisdewaele.be

tel. +32 2 422 08 11
fax +32 2 420 32 12
eldw@louisdewaele.be

**DREDGING INTERNATIONAL N.V.**

Haven 1025 - Scheldedijk 30
2070 ZWIJNDRECHT
www.deme.be

tel. +32 3 250 52 11
fax +32 3 250 56 50
info@deme.be

**DUCHENE S.A.**

Route de Strée 44
4577 MODAVE / STREE
www.duchene-sa.be

tel. +32 85 51 01 11
fax +32 85 51 10 40
info@duchene.eiffage.be

**EUROVIA BELGIUM S.A.**

Allée Hof Ter Vleest 1
1070 BRUXELLES
www.eurovia.com

tel. +32 2 370 64 50
fax +32 2 370 64 59
info@eurovia.com

**FRANKI CONSTRUCT N.V.**

Kartuizersweg 1
2550 KONTICH
www.franki.be

tel. +32 3 821 16 80
fax +32 3 821 16 99
info.frankiconstruct@franki.be

**FRANKI FOUNDATIONS BELGIUM N.V.**

Avenue E. Frankignoul 2
1480 SAINTES
www.ffgb.be

tel. +32 2 391 46 46
fax +32 2 391 46 47
mail@ffgb.be

**GABECON N.V.**

Kasteelstraat 9
8980 GELUVELD
www.gabecon.be

tel. +32 57 46 83 51
fax +32 57 46 83 55
info@gabecon.be

**GALÈRE S.A.**

Rue Joseph Dupont 73
4053 CHAUDFONTAINE (Embourg)
www.galere.be

tel. +32 4 366 67 11
fax +32 4 366 68 00
galere@galere.be

**HEIJMANS BOUW N.V.**

Tanusweg 49
3740 BILZEN
www.heijmans.be

tel. +32 89 51 90 80
fax +32 89 51 90 81
HeijmansBouw@heijmans.be

**HEIJMANS INFRA N.V.**

Steenwinkelstraat 640
2627 SCHELLE
www.heijmans.be

tel. +32 3 870 79 70
fax +32 3 887 56 25
heijmansinfra@heijmans.be

**HERBOSCH-KIERE****HERBOSCH-KIERE N.V.**

Haven 1558 - Sint-Jansweg 7
9130 KALLO
www.herbosch-kiere.be

tel. +32 3 575 02 82
fax +32 3 575 13 10
info@hk.eiffage.be

**HERPAIN ENTREPRISE S.A.**

Avenue des Statuaires 43
1180 BRUXELLES
www.herpain.be

tel. +32 2 374 58 10
fax +32 2 374 74 20
info@herpain.be

**HOUBEN N.V.**

Prins-Bisschopssingel 36 bus 5
3500 HASSELT
www.bouwteamhouben.be

tel. +32 11 26 96 00
fax +32 11 26 96 01
info@bouwteamhouben.be

**IN ADVANCE S.A.**

Rue de la Grenouillette 2e
1130 HAREN
www.inadvance.be

tel. +32 2 245 95 35
fax +32 2 245 66 15
info@inadvance.be

**INTERBUILD N.V.**

Heistraat 129
2610 WILRIJK
www.interbuild.be

tel. +32 3 820 64 64
fax +32 3 830 47 50
interbuild@interbuild.be

**KUMPEN N.V.**

Paalsteenstraat 36
3500 HASSELT
www.kumpen.be

tel. +32 11 30 71 11
fax +32 11 23 50 93
info@kumpen.be

**LIXON S.A.**

Rue des Chantiers 60
6030 MARCHIENNE-AU-PONT
www.lixon.net

tel. +32 71 31 01 25
fax +32 71 30 14 91
lixon@lixon.net

**ALGEMENE BOUW MAES N.V.**

Toemaattragel 1
9000 GENT
www.maes.pro

tel. +32 9 240 01 30
fax +32 9 222 91 91
info@maes.pro

**SMET GROUNDWATER TECHNICS (GWT) N.V.**

Kastelsedijk 64
2480 DESSEL
www.smetboring.be

tel. +32 14 38 96 96
fax +32 14 38 96 98
info@smetboring.be

**SOCATRA S.A.**

Avenue de Roodebeek 24
1030 BRUXELLES
www.socatra.be

tel. +32 2 735 40 14
fax +32 2 734 13 92
info@socatra.be

**SOCOGETRA S.A.**

Rue Joseph Calozet 11
6870 AWENNE (SAINT-HUBERT)
www.socogetra.com

tel. +32 84 36 02 00
fax +32 84 36 65 13
info@socogetra.com

**SOETAERT N.V.**

Esperantolaan 10 A
8400 OOSTENDE
www.soetaert.be

tel. +32 59 55 00 00
fax +32 59 55 00 10
info@soetaert.be

**STADSBADER N.V.**

Kanaalstraat 1
8530 HARELBEKE
www.stadsbader.com

tel. +32 56 26 06 66
fax +32 56 20 13 98
info@stadsbader.com

**STRABAG BELGIUM N.V.**

Rijnkaai 37
2000 ANTWERPEN
www.strabag.be

tel. +32 3 201 60 00
fax +32 3 201 69 12
belgium@strabag.com

**STRUKTON RAIL N.V.**

Burg. Maenhautstraat, 64
9820 Merelbeke
www.strukton.com

Tel. +32 9 210 79 10
Fax. +32 9 210 79 20
sribelgie@strukton.be

**THIRAN GROUPE S.A.**

Rue du Parc Industriel d'Achène 2
5590 CINEY-ACHENE
www.thiran.be

tel. +32 83 23 07 90
fax +32 83 23 07 80
mailbox@thiran.be

**THOMAS & PIRON S.A.**

La Besace 14
6852 OUR (OPONT)
www.thomas-piron.eu

tel. +32 61 53 11 11
fax +32 61 53 47 20
infobe@thomas-piron.eu

**VALENS S.A./N.V.**

Avenue Brugmannlaan 27
1060 BRUXELLES-BRUSSEL
www.valens.eu

tel. +32 2 543 46 00
fax +32 2 543 46 01
contact@valens.eiffage.be



VAN HUELE N.V.
Zandvoordestraat 453
8400 OOSTENDE
www.van-huele.be

tel. +32 59 50 08 57
fax +32 59 70 72 57
bouw@van-huele.be



VAN LAERE N.V.
Antwerpsesteenweg 320
2070 ZWIJNDRECHT
www.vanlaere.be

tel. +32 3 252 20 20
fax +32 3 252 20 40
mailbox@vanlaere.be



VANHOUT N.V.
Lammerdries 12
2440 GEEL
www.vanhout.be

tel. +32 14 25 16 11
fax +32 14 25 16 00
info@vanhout.be



VERHELST AANNEMINGEN N.V.
Oudenburgsesteenweg 106
8400 OOSTENDE
www.verhelst.be

tel. +32 59 25 53 50
fax +32 59 26 50 70
info.aannemingen@verhelst.be



VISSER & SMIT HANAB N.V.
Vosselaerestraat 73
9850 LANDEGEM
www.vshanab.be

tel. +32 9 371 71 71
fax +32 9 371 71 80
info@vshanab.be



WANTY S.A.
Rue des Mineurs 25
7134 BINCHE
www.wanty.eu

tel. +32 64 31 12 12
fax +32 64 36 94 88
info@wanty.eu



N.V. WEGEBO S.A.
Rue Nestor Martin 315
1082 BRUXELLES
www.colas.be

tel. +32 2 482 07 40
fax +32 2 469 22 24
wegebo@colas.be



WEST CONSTRUCT N.V.
Legeweg 157 M
8020 OOSTKAMP
www.westconstruct.be

tel. +32 50 36 80 85
fax +32 50 36 80 81
info@westconstruct.be



WUST S.A.
Route de Falize 151
4960 MALMEDY
www.wust.be

tel. + 32 80 79 27 11
fax + 32 80 79 28 12
direction@wust.be



WYCKAERT BOUWONDERNEMINGEN N.V.
Ottergemsesteenweg 415
9000 GENT
www.wyckaert.eu

tel. +32 9 222 60 24
fax +32 9 220 32 39
info@wyckaert.eu



VLAAMSE WATERBOUWERS VZW
Grootveldlaan 148
1150 BRUSSEL
www.vlaamsewaterbouwers.be

tel. +32 2 771 00 44
fax +32 2 771 30 93
info@vlaamsewaterbouwers.be



ADEB-VBA

**ADEB asbl – Association des Entrepreneurs Belges de Grands Travaux
VBA vzw – Vereniging der Belgische Aannemers van Grote Bouwwerken**

Grootveldlaan, 148 Avenue Grandchamp • Brussel 1150 Bruxelles
www.adeb-vba.be • info@adeb-vba.be • +32 2 771 00 44